



27 septembre 2023

(23-6464)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 18 PORTANT ADOPTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA
PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES, MODIFIÉE PAR SES DEUX
ACTES ADDITIONNELS

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	DÉCRET N° 18 PORTANT ADOPTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES, MODIFIÉE PAR SES DEUX ACTES ADDITIONNELS
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12138_00_s.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
LE TEXTE NOTIFIÉ PORTE ADOPTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES, MODIFIÉE PAR SES DEUX ACTES ADDITIONNELS (UPOV 72, UPOV78)	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	23 mars 1996
Autre date	Adoption: 5 janvier 1996

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministerio de Relaciones Exteriores (Ministère des affaires étrangères) Subsecretaría de Relaciones Económicas Internacionales (Sous-Secrétariat aux relations économiques internationales)</i>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.